

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE TREIZE DECEMBRE A VINGT HEURES QUARANTE-CINQ, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Liancourtois, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil, 1 rue de Nogent à Laigneville, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, Président.

**Présents** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Laëtitia COQUELLE, Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

**Absents** : Messieurs Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Thierry BALLINER, Sébastien RABINEAU, Christophe TETU, Mesdames Vanessa CHAMAND, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Isabelle TOFFIN, Mirjana JAKOVLJEVIC, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI).

Monsieur Gérard LAFITTE est élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### **Ordre du jour** :

Approbation du dernier procès-verbal

1. Délégation de réalisation du plan de mobilité au Syndicat mixte du bassin creillois et des vallées bréthoises
2. Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes avec la Commune de Liancourt relative aux travaux avenue du Général de Gaulle et place Chanoine Snejdareck
3. Mise à jour acquisition du parking de la SNCF à Laigneville
4. Demande de subventions DSIL DETR 2022
5. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise 2022
6. Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France dans le cadre de la PRADET - travaux de rénovation de la piscine intercommunale
7. Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial
8. DM n° 4 Budget principal
9. DM n° 3 Budget eau
10. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2022 Budget principal
11. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2022 Budget eau
12. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement 2022 Budget assainissement
13. Convention de mise à disposition Chef de projet mobilités avec le Syndicat mixte du bassin creillois et des vallées bréthoises
14. ANV 2021 Budget SPANC
15. Convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO – mise en place du tri hors foyers

16. Convention de partenariat pour le réemploi d'objets déposés sur les déchetteries du SMDO – remplace la délibération du 08/03/2021

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/01 - DELEGATION DE REALISATION DU PLAN DE MOBILITE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CREILLOIS ET DES VALLEES BRETHOISE**

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 18 février 2021 approuvant les statuts en vigueur de la CCLVD, et son statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité

Vu, le plan d'actions du Plan de Mobilité validé par le conseil communautaire le 14 septembre 2020,

Considérant, la délibération du Conseil Syndical du SMBCVB en date du 26 juin 2021 arrêtant le projet de Plan de Mobilité,

Considérant, la délibération du Conseil Municipal de la ville de Liancourt en date du 25 mars 2016 déléguant la réalisation du Plan de Mobilité au SMBCVB,

L'article L.1214-14 du code des transports précise que le plan de mobilité est élaboré ou révisé à l'initiative de l'autorité compétente pour l'organisation de la mobilité (AOM) sur le territoire qu'il couvre.

La ville de Liancourt, alors AOM au moment du lancement de l'étude, avait délégué la réalisation du Plan de Mobilité au SMBCVB par un vote de son conseil municipal le 25 mars 2016. L'article L.1214-19 du code des transports précise que le SMBCVB en tant que syndicat porteur d'un Schéma de Cohérence Territorial peut porter l'élaboration d'un plan de mobilité couvrant l'ensemble du périmètre relevant de sa compétence (soit l'ensemble de la CCLVD et de l'ACSO).

La CCLVD étant officiellement Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 18 février 2021, il convient de mettre à jour la délégation de la réalisation du Plan de Mobilité au SMBCVB.

A noter que la réalisation du plan de mobilité a été menée en collaboration étroite avec la CCLVD et les grandes phases de l'étude ont été validées par le conseil communautaire (notamment le plan d'actions).

En conséquence, Monsieur le Président demande au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser la CCLVD, en tant qu'AOM, à déléguer l'élaboration du Plan de Mobilité au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB),
- Valider le projet de Plan de Mobilité tel qu'arrêté par le Conseil Syndical du SMBCVB le 26 juin 2021,
- Autoriser le Président du SMBCVB à signer tout document relatif à l'élaboration du Plan de Mobilité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Autorise la CCLVD, en tant qu'AOM, à déléguer l'élaboration du Plan de Mobilité au Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise (SMBCVB),

- Valide le projet de Plan de Mobilité tel qu'arrêté par le Conseil Syndical du SMBCVB le 26 juin 2021,
- Autorise le Président du SMBCVB à signer tout document relatif à l'élaboration du Plan de Mobilité.

Ont voté **POUR (26)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/02 - AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'ETUDES D'URBANISME ET DE VRD, DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PUIS DE TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE GENERAL DE GAULLE ET PLACE DU CHANOINE SNEJDARECK A LIANCOURT ENTRE LA COMMUNE DE LIANCOURT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS**

Lors du Conseil communautaire du 19/12/2019, une délibération, actant la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de Liancourt et la communauté de communes du liancourtois - la Vallée Dorée pour la conclusion de marchés d'études d'urbanisme et de VRD, de maîtrise d'œuvre et de travaux liés à la requalification de l'Avenue Général de Gaulle et place du Chanoine Snejdareck à Liancourt, a été acceptée.

Dans ce cadre, il avait été défini à l'article 4 :

**4- DESIGNATION DU COORDONNATEURS DU GROUPEMENT ET DEFINITION DES MISSIONS CONFIEES**

**4.1- Désignation du coordonnateur du groupement de commandes**

La Ville de Liancourt est désignée Coordonnateur du groupement de commandes, non mandataire. Elle sera ainsi chargée de mener les opérations de publicité, de mise en concurrence et de sélection des candidats dans le respect des dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

**4.2- Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur est chargé, en associant les autres membres du groupement pour chaque marché :

9. De recenser et de centraliser les besoins de chacun des membres ;
10. De définir l'organisation technique et administrative de la procédure ;
11. D'élaborer le dossier de consultation des entreprises pour la maîtrise d'œuvre (DCE) ;
12. De procéder à la publication de l'avis d'appel public à concurrence et à la mise en ligne du DCE sur sa plateforme de dématérialisation, de répondre aux éventuelles questions posées ;
13. D'assurer la réception et l'analyse des offres ainsi que l'agrément des candidatures ;
14. De convoquer le Comité Technique pour l'ouverture des plis, l'analyse et le choix ;
15. D'établir les procès-verbaux des réunions du Comité Technique ;

16. De notifier aux candidats évincés le rejet de leurs offres,
17. De répondre aux questionnements des candidats en lice ou évincés,
18. De transmettre aux membres du groupement l'ensemble des documents nécessaires à la conclusion des marchés et à leur exécution ;
19. De publier un avis d'attribution.

Par ailleurs, en cas de litige afférent à la procédure de passation du marché, le coordonnateur est habilité à représenter en justice le groupement.

Le coordonnateur n'est pas chargé :

20. De signer le marché public pour le compte des bénéficiaires.

Chaque partie au groupement de commandes signe son propre marché.

21. De notifier le marché au titulaire.

Chaque partie au groupement de commande notifie son propre marché.

22. De suivre l'exécution du marché.

Chaque partie au groupement de commandes veille à l'exécution de son propre marché.

Par la présente délibération, l'article 4 serait modifié par avenant en indiquant que la Communauté de communes du Liancourtois est coordonnateur en lieu et place de la Commune de Liancourt

Monsieur le Président demande de bien vouloir :

L'autoriser à signer l'avenant à la convention, tel que joint à la présente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président à signer l'avenant à la convention, tel que joint à la présente

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

### **DEL 13-12-2021/03 - AQUISITION DU FONCIER DU PARKING SNCF A LAIGNEVILLE**

La Communauté de communes dispose de la compétence Mobilité depuis le 18/02/2021.

Un des objectifs dans le cadre de cette compétence et du projet de territoire, est d'améliorer la mobilité autour des gares de Laigneville et Liancourt-Rantigny.

Dans ce cadre, il y a lieu pour la gare de Laigneville de confirmer son rôle de rabattement routier avec la proximité de la RD1016 afin de limiter la saturation du territoire voisin. De plus, la liaison en modes alternatifs entre les gares de Laigneville et de Creil se devra d'être confortée.

Ce projet s'intègre également aussi dans un projet urbain plus global d'aménagement du quartier de la gare avec un parking plus sécurisé et confortable pour les usagers et un aménagement paysager.

Après discussion avec la SNCF et avis des domaines, sur les fonciers autour des gares de Laigneville et Liancourt-Rantigny, un accord a été trouvé pour l'achat du foncier du parking de la gare de Laigneville.

Le projet ne nécessiterait pas de déclassement des emprises, l'ensemble des parcelles étant par la suite intégrée dans le domaine public.

Lors du conseil communautaire du 14/06/2021, celui-ci a acté l'acquisition du terrain, pour autant une erreur était présente sur le montant TTC (toutes taxes comprises). La présente délibération a pour objet de corriger cette erreur et remplace la délibération du 14/06/2021.

La surface concernée (parcelle AL 6) est de l'ordre de 7464 m<sup>2</sup> selon le plan ci-joint pour un coût d'acquisition de 147 340 € HT soit 176 808 € TTC selon l'avis des domaines joint.

La SNCF souhaite mettre également en clauses à la cession :

- réservation de 3-4 places pour les agents de SNCF Réseau au plus près du PN 16 afin de stationner des véhicules de service en cas de besoin pour intervenir sur ce PN,
- en bout de la parcelle à céder, un portail, apte au passage des véhicules 4-axes afin de pouvoir aller sur les voies pour intervenir sur le réseau, sera à poser par l'acquéreur selon les spécifications à donner par l'InfraPôle Paris Nord,
- une clôture défensive est à poser en lisière de propriété. Elle est à la charge du demandeur et à poser selon spécifications à donner par l'InfraPôle Paris Nord. Cependant, elle sera, a minima, neuve, en treillis soudé et de 2,00 mètres de hauteur, sous réserve qu'elle soit, en plus, conforme aux prescriptions du PLU local,
- aucun rejet des eaux pluviales ou usées envers la plateforme ferroviaire n'est autorisé,
- accès à l'Amazon locker à maintenir : nécessité pour les livreurs et clients d'Amazon d'accéder librement et à n'importe quelle heure à l'emplacement de l'amazon locker,
- accès aux quais et aux places PMR à maintenir.

Monsieur le Président propose :

- d'acquiescer auprès de la SNCF les parcelles liées au parking gare au prix de **147 340 € HT soit 176 808 € TTC** et de l'autoriser à signer tout document y afférent,
- de désigner l'office notarial de Maîtres Cajet-Anty afin de lui confier la rédaction de l'acte authentique ainsi que toutes les formalités nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président à :

- acquiescer auprès de la SNCF les parcelles liées au parking gare au prix de **147 340 € HT soit 176 808 € TTC** et de l'autoriser à signer tout document y afférent,
- désigner l'office notarial de Maîtres Cajet-Anty afin de lui confier la rédaction de l'acte authentique ainsi que toutes les formalités nécessaires.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/04 DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) – ANNEE 2022**

Dans le cadre des appels à projet au titre de la DETR et du DSIL 2022, Monsieur le Président propose de présenter les projets ci-dessous :

**Economie d'énergie – éclairage du siège de la Communauté de communes**

La Communauté de communes a réalisé un audit énergétique de ses bâtiments en décembre 2017. Concernant l'éclairage des locaux, celui-ci est principalement constitué de tubes fluorescents.

Il est donc préconisé le changement de ces ampoules par des ampoules LED qui permettent de réduire par 3 les dépenses énergétiques.

De plus, il est prévu une gradation de l'éclairage artificiel automatique par rapport à la lumière naturelle dans certaines salles (salles de réunion, de restauration).

Le budget prévisionnel est de 62 000 € HT.

Ce projet s'inscrit dans le CRTE et dans la programmation DETR 2022, priorité 2 : Équipements et bâtiments communaux et intercommunaux, secteur d'intervention : Travaux d'économies d'énergie réalisés sur les équipements et réseaux publics.

**Sécurisation des équipements publics (siège et Chédeville) : vidéoprotection**

L'objectif du projet est d'équiper en vidéoprotection les sites du siège de la Communauté de communes du Liancourtois et le Parc Chédeville afin d'améliorer la sécurité sur nos sites en mettant en place des moyens modernes d'investigation à disposition de la Gendarmerie Nationale.

Le Parc Chédeville a accueilli plus de 60 000 personnes en 2019. Cette hausse de fréquentation (+ 50 % / 2015) entraîne inéluctablement une hausse des incivilités et de la délinquance. De plus, le site étant situé en bordure de la rivière la Béronnelle est difficilement clôturable dans sa totalité, il fait l'objet de vols réguliers et de dégradations du patrimoine naturel (notamment via des départs de feux volontaires). Ainsi, la CCLVD souhaite sécuriser le site par de la vidéoprotection (pose de 15 caméras).

Concernant le siège, il est depuis de nombreuses années vidéo-surveillé (parking et certains bâtiments) afin de préserver nos locaux contre toutes formes d'effractions, vols ou vandalisme.

Toutefois, ces équipements ont environ dix ans et sont totalement obsolètes (qualité d'image très sommaire) et n'ont pas évolué avec les travaux successifs. Aujourd'hui nous nous retrouvons avec des angles morts, des sites hors champ des caméras...

Aussi, il a été décidé de retravailler sur ce dossier afin de concourir à un site pleinement sécurisé par l'installation de caméras plus modernes (pose de 21 caméras).

Le budget prévisionnel est de 27500 € HT pour le Parc Chédeville et 60900 € HT pour la siège de la Communauté de communes du Liancourtois.

Ce projet s'inscrit dans la programmation DETR 2022, priorité 5 : Sécurité des biens et des personnes, secteur d'intervention : protection des bâtiments communaux et intercommunaux.

### **Implantation d'un nouveau parcours aventure au Parc Chédeville à Mogneville**

La Communauté de communes dispose d'un parc socio-éducatif, le Parc Chédeville sur la commune de Mogneville, d'une superficie de six hectares boisés, cerclé des deux rivières Brèche et Béronnelle. Il est organisé autour d'un projet basé sur deux orientations, la sensibilisation à l'environnement et les sports et loisirs. La fréquentation du site est en constante hausse (2018 et 2019 > 50 000/an). Le public est essentiellement local ou des territoires limitrophes (Creillois et Clermontois) mais également en provenance du Val d'Oise, de la Seine-Saint-Denis et du Nord. Afin de renouveler l'offre en terme d'activités proposées aux ALSH, aux scolaires et aux familles, la Communauté de communes souhaite implanter un nouveau parcours d'aventure entièrement sécurisé à destination des enfants de 3 à 15 ans. Le projet consiste en l'installation d'un parcours clé en main sous forme de cage métallique de 16 m par 6 m contenant des ateliers, une double tyrolienne et parcours sport / santé Ninja.

Le budget prévisionnel est de 117 000 € HT.

Ce projet s'inscrit dans la programmation DETR 2022, priorité 2 : Équipements et bâtiments communaux et intercommunaux, secteur d'intervention : Équipements sportifs et socio-éducatifs et aires de jeux.

### **Travaux de requalification de la place la Rochefoucauld et de la rue Victor Hugo**

La commune de Liancourt souhaite réaliser des travaux de requalification de la Place la Rochefoucauld à Liancourt. Ce projet global nécessite qu'en amont, la Communauté de communes du Liancourtois réalise des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau. La gestion alternative des eaux pluviales est également envisagée.

Le projet est décomposé en deux tranches :

- tranche 1 2022 : travaux d'eau potable et d'assainissement dont eaux pluviales au niveau de la place La Rochefoucauld : estimation travaux à 320 000 € HT,
- tranche 2 2023 : travaux d'eau potable et d'assainissement dont eaux pluviales au niveau de la rue Victor Hugo (dans le prolongement de la place) : estimation travaux à 555 000 € HT.

Ce projet s'inscrit dans la programmation DETR 2022, priorité 4 : Voirie et réseaux, et travaux divers, secteur d'intervention : Assainissement pluvial, eau potable.

### **Travaux eau potable rue Jean Moulin à Mogneville**

La commune de Mogneville envisage une réfection de la voirie Jean Moulin (projet CRTE 2022). Dans ce cadre, la canalisation eau potable actuellement en amiante ciment doit être renouvelée sur un linéaire de 280 ml et 28 branchements doivent être repris.

Le budget prévisionnel est de 80 000 € HT.

Ce projet s'inscrit dans la programmation DETR 2022, priorité 4 : Voirie et réseaux, et travaux divers, secteur d'intervention : Assainissement pluvial, eau potable.

### **Travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale de la Vallée dorée - Liancourt**

La construction de la piscine de Liancourt résulte d'un concours d'architecte sur une piscine transformable. Elle a été conçue en 1972 avec une structure circulaire et mobile demi-cylindrique, permettant par sa rotation de découvrir les bassins l'été.

Elle comprend :

- Un bassin de natation de 25m par 15m (6 couloirs) avec une profondeur variant de 1,95m à 3,60 m,
- Un bassin de loisirs et d'apprentissage de 275 m<sup>2</sup> intégrant un toboggan dont le positionnement et la zone de réception posent des problèmes de sécurité. Ce dernier rend par ailleurs inutilisable une partie du bassin. Un jacuzzi est contigu à ce bassin.
- Une petite pataugeoire pour les jeunes enfants.

Depuis sa mise en service, des travaux importants ont été réalisés à la fin des années 90 début 2000 sur le bassin ludique, les vestiaires et le remplacement des vitrages.

De 2013 à 2018, des travaux plus techniques ont été entrepris sur l'ECS, l'électricité, les chaudières ainsi que sur l'isolation des toitures.

La piscine connaît une fréquentation de l'ordre de 100 000 entrées en accueillant des scolaires, du grand public et des clubs.

La collectivité soucieuse de satisfaire au mieux les usagers souhaite améliorer le fonctionnement de l'équipement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau toboggan et dépose de l'ancien devenu très vétuste. Cela permettra de régler le problème de l'implantation actuelle par un toboggan extérieur avec tour d'accès et zone de réception par hydro-freinage près du bassin ludique.
- Suppression du jacuzzi remplacé par des banquettes massantes (diminution des coûts d'exploitation).
- Agrandissement de la pataugeoire et implantation de jeux pour la rendre plus attractive.
- Réaménagement des locaux de rangements et du local MNS afin de créer des espaces supplémentaires de stockage et de rangement.
- Mise en place de rangement des lignes d'eau sous les plages.
- Réfection au sol de l'étanchéité à l'air de la partie mobile et travaux de rénovation nécessaires sur certains vitrages.
- Etude sur la réduction de la profondeur du bassin sportif.
- Réaménagement du local caisse peu fonctionnel.
- Amélioration de la visibilité sur les bassins pour les accompagnants.
- Accessibilité PMR aux bassins.
- Création d'une zone de déchaussage à l'entrée des vestiaires publics.
- Amélioration des espaces paysagers.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Mise en conformité de l'assainissement de la piscine et récupération des eaux pluviales.

Ainsi, les études et travaux de réhabilitation présentent un coût prévisionnel de 2 636 773 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Région : 1 318 386 € HT (50 %)  
Département : 437 355 € HT (16.6 %)  
Etat : 90 000 € HT (3.4 %)  
Collectivité : 791 032 € HT (30 %)

Ce projet s'inscrit dans la programmation DETR 2022, priorité 3 : Développement économique, touristique et actions sociales, secteur d'intervention : Équipements aquatiques (extension et réhabilitation).

Aussi, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat les subventions les plus élevées possibles pour l'ensemble des projets cités ci-dessus. Monsieur le Président demande également de l'autoriser à solliciter une dérogation pour le démarrage anticipé des projets.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président à solliciter auprès de l'Etat les subventions les plus élevées possibles pour l'ensemble des projets cités ci-dessus et à solliciter une dérogation pour le démarrage anticipé des projets.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/05 DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE PROGRAMMATION 2022**

Dans le cadre de la programmation 2022 des investissements, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la politique de partenariat avec le Conseil départemental de l'Oise, les communes et les établissements de coopération intercommunale d'une part et sa politique d'aménagement du territoire d'autre part, de formuler, au titre de l'année 2022, les demandes de subvention suivantes :

### **Réhabilitation de la piscine intercommunale de la Vallée dorée - Liancourt**

Ce dossier a été déposé en 2021 auprès du Conseil Départemental. Pour autant, par courrier en date du 19/11/2022, le Conseil départemental indique que « tout dossier déjà transmis au Département, et qui n'ont pas été subventionnés, doivent être confirmés pour 2022 ». C'est le cas pour les travaux de réhabilitation de la piscine, le Président demande à être autorisé par le Conseil Communautaire à confirmer ce dossier pour 2022, la subvention attendue est de 560 000 € HT.

### **Création d'une liaison douce Avenue du Général de Gaulle**

En 2021, un dossier pour l'ensemble des travaux de compétence intercommunale sur le projet de requalification de l'Avenue du Général de Gaulle, de la place Chanoine Snejdareck et de la ruelle Niville à Liancourt a été déposé auprès de Département. Seule la liaison douce n'a pas été subventionnée au titre de l'année 2021. Ce dossier est donc confirmé par la Communauté de communes pour 2022, le Président demande à être autorisé par le Conseil Communautaire à confirmer ce dossier pour 2022, la subvention attendue est de 32 760 € HT.

### **Travaux d'assainissement au niveau de l'Ordibée à Mogneville**

Dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement approuvé le 22/06/2020, la Communauté de communes a zoné en assainissement collectif le hameau de l'Ordibée à Mogneville. Ce choix a été guidé par la densité de l'habitat, la présence d'un camping et d'une crèche avec cantine (côté Angicourt) étant collectés par un réseau privé très vétuste et générateur de pollution, ceux-ci pourraient être repris sur le réseau créé, et une mauvaise aptitude du sol à l'assainissement non collectif sur une grande partie du hameau. Le nombre d'équivalents-habitant pouvant être raccordés serait de 221 EH à 328 EH (si la réhabilitation des 45 logements côté Angicourt se réalise).

Les travaux consistent en la pose de 874 ml de réseau gravitaire, 1510 ml de réseau de refoulement et 1 ou 2 postes de refoulement.

L'enveloppe prévisionnelle des études et travaux est de **750 000 € HT**.

### **Implantation d'un nouveau parcours aventure au Parc Chédeville à Mogneville**

La Communauté de communes dispose d'un parc socio-éducatif, le Parc Chédeville sur la commune de Mogneville, d'une superficie de six hectares boisés, cerclé des deux rivières Brèche et Béronnelle. Il est organisé autour d'un projet basé sur deux orientations, la sensibilisation à l'environnement et les sports et loisirs. La fréquentation du site est en constante hausse (2018 et 2019 > 50 000/an). Le public est essentiellement local ou des territoires limitrophes (Creillois et Clermontois) mais également en provenance du Val d'Oise, de la Seine-Saint-Denis et du Nord. Afin de renouveler l'offre en terme d'activités proposées aux ALSH, aux scolaires et aux familles, la Communauté de communes souhaite implanter un nouveau parcours d'aventure entièrement sécurisé à destination des enfants de 3 à 15 ans. Le projet consiste en l'installation d'un parcours clé en main sous forme de cage métallique de 16 m par 6 m contenant des ateliers, une double tyrolienne et parcours sport / santé Ninja.

Le budget prévisionnel est de 117 000 € HT.

### **Travaux de requalification de la place la Rochefoucauld et de la rue Victor Hugo**

La commune de Liancourt souhaite réaliser des travaux de requalification de la Place la Rochefoucauld à Liancourt. Ce projet global nécessite qu'en amont, la Communauté de communes du Liancourtois réalise des travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau. La gestion alternative des eaux pluviales est également envisagée.

Le projet est décomposé en deux tranches :

- tranche 1 2022 : travaux d'eau potable et d'assainissement dont eaux pluviales au niveau de la place La Rochefoucauld : estimation travaux à 320 000 € HT,
- tranche 2 2023 : travaux d'eau potable et d'assainissement dont eaux pluviales au niveau de la rue Victor Hugo (dans le prolongement de la place) : estimation travaux à 555 000 € HT.

Aussi, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Oise les subventions les plus élevées pour l'ensemble des études et travaux cités précédemment. Monsieur le Président demande également de l'autoriser à solliciter les dérogations éventuelles pour le démarrage de ces études et travaux.

### **Fréquentation des piscines couvertes :**

Afin d'alléger les charges qui résultent de l'exploitation des piscines couvertes, le Conseil départemental de l'Oise accorde aux collectivités locales, gestionnaires des installations nautiques, une allocation départementale au titre de la fréquentation des piscines par les scolaires.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à demander cette allocation départementale auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les années 2021/2022 pour la période d'ouverture de la piscine. En effet, celle-ci sera fermée pour travaux entre janvier et juin 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président :

- à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Oise les subventions les plus élevées pour l'ensemble des études et travaux cités précédemment et à solliciter les dérogations éventuelles pour le démarrage de ces études et travaux.
- à demander l'allocation départementale auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les années 2021/2022 pour la période d'ouverture de la piscine. En effet, celle-ci sera fermée pour travaux entre janvier et juin 2022.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/06 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DE LA PRADET – TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE DE LA VALLEE DOREE**

La présente délibération met à jour la délibération du 20/09/2021 suite aux rapports d'analyse des offres.

Dans le cadre de la PRADET, Monsieur le Président propose de délibérer sur la demande de subvention régionale détaillée ci-dessous au titre de l'année 2022.

Ce dossier pourra également s'inscrire dans les dispositifs :

- Equipements sportifs de proximité : la Région Hauts-de-France souhaite contribuer à la modernisation et à l'augmentation du nombre des équipements sportifs qui maillent son territoire en mettant en place un dispositif d'accompagnement financier tourné vers les équipements sportifs de proximité.
- Nager en Hauts-de-France : dispositif qui concrétise la volonté régionale de soutenir la construction et/ou la rénovation de bassins de natation.

La construction de la piscine de Liancourt résulte d'un concours d'architecte sur une piscine transformable. Elle a été conçue en 1972 avec une structure circulaire et mobile demi-cylindrique, permettant par sa rotation de découvrir les bassins l'été.

Elle comprend :

- Un bassin de natation de 25m par 15m (6 couloirs) avec une profondeur variant de 1,95m à 3,60 m,
- Un bassin de loisirs et d'apprentissage de 275 m<sup>2</sup> intégrant un toboggan dont le positionnement et la zone de réception posent des problèmes de sécurité. Ce dernier rend par ailleurs inutilisable une partie du bassin. Un jacuzzi est contigu à ce bassin.
- Une petite pataugeoire pour les jeunes enfants.

Depuis sa mise en service, des travaux importants ont été réalisés à la fin des années 90 début 2000 sur le bassin ludique, les vestiaires et le remplacement des vitrages.

De 2013 à 2018, des travaux plus techniques ont été entrepris sur l'ECS, l'électricité, les chaudières ainsi que sur l'isolation des toitures.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La piscine connaît une fréquentation de l'ordre de 100 000 entrées en accueillant des scolaires, du grand public et des clubs.

La collectivité soucieuse de satisfaire au mieux les usagers souhaite améliorer le fonctionnement de l'équipement sur les points suivants :

- Création d'un nouveau toboggan et dépose de l'ancien devenu très vétuste. Cela permettra de régler le problème de l'implantation actuelle par un toboggan extérieur avec tour d'accès et zone de réception par hydro-freinage près du bassin ludique.
- Suppression du jacuzzi remplacé par des banquettes massantes (diminution des coûts d'exploitation).
- Agrandissement de la pataugeoire et implantation de jeux pour la rendre plus attractive.
- Réaménagement des locaux de rangements et du local MNS afin de créer des espaces supplémentaires de stockage et de rangement.
- Mise en place de rangement des lignes d'eau sous les plages.
- Réfection au sol de l'étanchéité à l'air de la partie mobile et travaux de rénovation nécessaires sur certains vitrages.
- Etude sur la réduction de la profondeur du bassin sportif.
- Réaménagement du local caisse peu fonctionnel.
- Amélioration de la visibilité sur les bassins pour les accompagnants.
- Accessibilité PMR aux bassins.
- Création d'une zone de déchaussage à l'entrée des vestiaires publics.
- Amélioration des espaces paysagers.
- Mise en conformité de l'assainissement de la piscine et récupération des eaux pluviales.

Ainsi, les études et travaux de réhabilitation présentent un coût prévisionnel de 2 636 773 € HT décomposés comme suit :

DEPENSES	€ HT	RESSOURCES	€ HT
Maîtrise d'œuvre	179 165,57	Département	263 677,29
Etudes diverses (géotechnique, contrôle technique, CSPS, géomètre...)	42 960,00	PRADET	1 318 386,47
LOT 1 - VRD - DEMOLITION - GROS OEUVRE - CHARPENTE METALLIQUE yc fondations spéciales	496 366,27	Etat	263 677,29
LOT 2 - BARDAGES METALLIQUES & ETANCHEITE TOUR TOBOGGAN	81 000,00	Autofinancement	791 031,88
LOT 3 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	59 390,05		
LOT 4 - SERRURERIE	154 352,57		
LOT 5 - ETANCHEITE SOLS ET MURS CARRELAGE FAIENCES	152 718,59		
LOT 6a - MENUISERIE INTERIEURE	19 880,61		
LOT 6b - PLATRERIE & FAUX PLAFONDS	75 156,50		
LOT 6c - PEINTURE	35 227,02		
LOT 7 - BASSINS EN INOX, GRILLES GOULOTTES et JEUX D'EAU	455 516,45		
LOT 8 - TRAITEMENT D'EAU	200 000,00		
LOT 9 - TRAITEMENT D'AIR - CHAUFFAGE - PLOMBERIE	52 600,00		
LOT 10 - ELECTRICITE CFO - CFA	83 570,00		

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LOT 11 - TOBOGGAN AQUATIQUE	145 174,16		
LOT 12 - ESPACES VERTS	94 856,72		
PSE 01: MODIFICATION DE LA PROFONDEUR DU BASSIN SPORTIF (PSE 01 des lots 1, 5, 8 et 10)	295 584,97		
PSE 02: SONORISATION DE LA PLAGE BASSIN LUDIQUE - Lot 10	3 103,45		
PSE 03 : PEINTURE EPOXY STRUCTURE TOBOGGAN	non retenue		
PSE 04: AJOUT ANCRAGES DANS LE BASSIN SPORTIF - Lot 5	10 150,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 636 772,93</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>2 636 772,93</b>

Le plan de financement est le suivant :

Région : 1 318 386 € HT (50 %)  
Département : 263 677 € HT (10 %)  
Etat : 263 677 € HT (10 %)  
Collectivité : 791 032 € HT (30 %)

Aussi, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Régional les subventions les plus élevées possibles pour ces travaux. Monsieur le Président demande également de l'autoriser à solliciter une dérogation pour le démarrage anticipé des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président :

- à solliciter auprès du Conseil départemental de l'Oise les subventions les plus élevées pour l'ensemble des études et travaux cités précédemment et à solliciter les dérogations éventuelles pour le démarrage de ces études et travaux.
- à demander l'allocation départementale auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour les années 2021/2022 pour la période d'ouverture de la piscine. En effet, celle-ci sera fermée pour travaux entre janvier et juin 2022.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/07 - APPROBATION DU PCAET DE LA CCLVD AVANT AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET CONSULTATION PUBLIQUE**

**Rappel du contexte**

La lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu de société majeur dont les collectivités territoriales doivent se saisir. L'Accord de Paris de décembre 2015 a fixé l'ambition de la communauté internationale de limiter la hausse des températures à moins de 2°C par rapport à la période préindustrielle et si possible à moins de 1,5°C, une différence de 0,5°C étant susceptible d'avoir, comme le GIEC l'a montré dans un rapport d'octobre 2018, des impacts notables tant sur les systèmes humains que sur les systèmes naturels. La loi énergie climat du 8 novembre 2019 inscrit l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 dans la loi.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est l'outil territorial qui définit la politique de lutte contre le changement climatique et vise à agir sur trois enjeux :

- l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation aux effets et conséquences du réchauffement climatique sur le territoire,
- et l'amélioration de la qualité de l'air.

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET doit comporter :

- un diagnostic territorial,
- une stratégie,
- un plan d'actions
- et un dispositif de suivi et d'évaluation

**Rappel des étapes de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial**

Par une délibération en date du 20 novembre 2018, la CCLVD s'est engagée à élaborer son PCAET.

Le projet a été confié au bureau d'études Vizea qui a démarré le projet le 29 avril 2020.

Le 28 septembre 2020 le Comité de Pilotage (COFIL) a validé la phase 1 : réalisation du diagnostic territorial et d'un état initial de l'Environnement.

Le 19 avril 2021, le COFIL a validé la phase 2 : Définition des objectifs territoriaux et d'une stratégie partagée.

Concernant la phase 3 : Elaboration du programme d'action, elle a fait l'objet d'ateliers de concertation le 01/07/2021 ouverts à l'ensemble des acteurs, d'une présentation en bureau des maires le 18/10/2021 et d'une présentation en réunion plénière (ensemble des élus communautaires et municipaux) le 17/11/2021. Les actions ont également pu être validées par l'ensemble des partenaires qui portent certaines actions.

Le PCAET fait partie de la liste des plans, schémas et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique telle que définie à l'article R 122-17 du Code de l'Environnement. Il sera de ce fait transmis pour avis à l'Autorité Environnementale avant d'être soumis à consultation publique.

Conformément au décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial, le projet de PCAET sera également transmis pour avis au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional.

Après confirmation par la DDT, les avis de l'Etat (2 mois) et de l'avis de l'Autorité Environnementale (3 mois) pourront être sollicités conjointement.

Le projet de PCAET pourra ensuite éventuellement être modifié pour tenir compte de ces avis et de l'avis du public avant d'être définitivement approuvé par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Président demande de bien vouloir l'autoriser à :

- Valider le projet actuel du Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'annexé à la présente ;
- L'autoriser à transmettre le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que l'évaluation environnementale stratégique aux autorités compétentes ;
- Solliciter les avis du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional ainsi que de l'Autorité Environnementale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise Monsieur le président :

- à valider le projet actuel du Plan Climat Air Energie Territorial tel qu'annexé à la présente ;
- à transmettre le projet de Plan Climat Air Energie Territorial ainsi que l'évaluation environnementale stratégique aux autorités compétentes ;
- à solliciter les avis du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional ainsi que de l'Autorité Environnementale.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

#### **DEL 13-12-2021/08 DÉCISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL 2021**

En raison de l'achat de véhicules et de matériels non prévus, il est nécessaire d'abonder le chapitre 21 Immobilisations corporelles.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables comme suit :

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Section d'Investissement**

<i><b>Désignation Chapitre</b></i>	<i><b>Article</b></i>	<i><b>Dépenses</b></i>	<i><b>Recettes</b></i>
21 – Immobilisations corporelles	2158 – autres installations, matériel et outillage technique	+ 10 000.00 €	+ 0.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	- 10 000.00 €	+ 0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 0.00 €</b>	<b>+ 0.00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote la décision modificative n° 4 - budget principal 2021, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/09 DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET EAU 2021**

Au regard des impayés liées aux factures d'eau et d'assainissement qui courent depuis 2002, et aux montants importants à admettre en non-valeur, il est désormais nécessaire de provisionner les impayés de chaque exercice. Il a été décidé de provisionner sur l'exercice 2021 la somme de 100 000.00 €. 50 000.00 € doivent abonder le budget.

Monsieur le Président propose de modifier les écritures comptables suivantes :

**Section d'Exploitation**

<i><b>Désignation Chapitre</b></i>	<i><b>Article</b></i>	<i><b>Dépenses</b></i>	<i><b>Recettes</b></i>
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	022 – Dépenses imprévues	- 50 000.00 €	+ 0.00 €
68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	+ 50 000.00 €	+ 0.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 0.00 €</b>	<b>+ 0.00 €</b>

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** vote la décision modificative n° 3 - budget eau 2021, comme décrit ci-dessus.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/10 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Compte tenu de cette disposition, Monsieur le Président demande d'ouvrir des crédits tels que définis ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Autorisation 2022 (maxi 25%)
20	Immobilisations incorporelles	328 704,51	82 176,00
21	Immobilisations corporelles	842 715,00	210 678,00
23	Immobilisations en cours	4 479 357,13	1 119 839,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 650 776,64</b>	<b>1 412 693,00</b>

Ces crédits seront repris au budget 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise l'ouverture de crédits d'investissement 2022 au budget principal, comme indiqué ci-dessus.

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/11 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022 – BUDGET EAU**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Compte tenu de cette disposition, Monsieur le Président demande d'ouvrir des crédits tels que définis ci-dessous :

BUDGET EAU

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Autorisation 2022 (maxi 25%)
20	Immobilisations incorporelles	153 467,67	38 366,00
21	Immobilisations corporelles	856 812,68	214 203,00
23	Immobilisations en cours	1 877 168,86	469 292,00
	TOTAL	2 887 449,21	721 861,00

Ces crédits seront repris au budget 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise l'ouverture de crédits d'investissement 2022 au budget eau, comme indiqué ci-dessus.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude

Communauté de Communes du Liancourtois La Vallée Dorée  
Séance du 13 décembre 2021  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

DEL 13-12-2021/12 - **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans les limites du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Compte tenu de cette disposition, Monsieur le Président demande d'ouvrir des crédits tels que définis ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Chapitre	Désignation	Crédits ouverts en 2021	Autorisation 2022 (maxi 25%)
20	Immobilisations incorporelles	275 617,67	68 904,00
21	Immobilisations corporelles	136 935,66	34 233,00
23	Immobilisations en cours	2 537 062,91	634 265,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 949 616,24</b>	<b>737 402,00</b>

Ces crédits seront repris au budget 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise l'ouverture de crédits d'investissement 2022 au budget assainissement, comme indiqué ci-dessus.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN),

Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/13 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DU SMBCVB VERS LA CCLVD**

Lors du conseil communautaire du 07/12/2020, le Conseil communautaire a approuvé la convention de mise à disposition du « Chef de projet Mobilités » du SMBCVB à la CCLVD pour une durée de 2 jours par semaine à partir du 01/01/2021.

La Communauté de communes a pris la compétence mobilité en février 2021. Dans ce cadre, le lancement de deux études cadre a été défini :

- Le Schéma des Modes actifs en cours de finalisation dont va être issu un certain nombre d'opération d'aménagements de liaisons douces structurantes,
- L'étude de préconfiguration d'un réseau intercommunal de transports collectifs qui va être lancée très prochainement.

La Communauté de communes a été retenue également dans le cadre de l'appel à projets AVELO2 de l'ADEME sur différents axes dont un axe de déploiement de services (location de vélos notamment).

L'ensemble de ces missions nécessite de renforcer les moyens humains sur la compétence Mobilité. Il est donc proposé de modifier la convention de mise à disposition actuelle en proposant une mise à disposition de 3 jours par semaine à partir du 01/02/2022.

Il est proposé au Conseil :

- De valider la mise à jour de la convention de mise à disposition de service du SMBCVB vers la CCLVD, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- valide la mise à jour de la convention de mise à disposition de service du SMBCVB vers la CCLVD, annexée à la présente délibération,
- autorise le Président à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/14 - ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES - BUDGET SPANC**

La trésorerie de Liancourt a transmis les états des titres irrécouvrables afin qu'ils soient inscrits en non-valeurs. Cette admission en non-valeur avait été intégrée dans la délibération du budget principal de juin 2021. Cette présente délibération corrige ladite délibération.

Aussi, Monsieur le Président demande, dans le cadre des dossiers de surendettement avec ou sans rétablissement personnel (dossiers Banque de France), des pertes irrécouvrables ou des combinaisons infructueuses d'actes et des liquidations judiciaires prononcées de bien vouloir voter la mise en non-valeur les montants des dossiers synthétisés en annexe.

La somme totale s'élève à 89.10 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** vote la mise en non-valeur les montants des dossiers synthétisés en annexe, pour une somme totale de 89.10€.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/15 CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE L'AMI CITEO : MISE EN PLACE DU TRI HORS FOYERS (PARCS, JARDINS ET CITY STADES) ET AMI LIE A LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS ABANDONNES DIFFUS ISSUS DES EMBALLAGES MENAGERS**

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par CITEO en avril dernier, le SMDO a vu sa candidature retenue pour accompagner les collectivités qui le souhaitent dans la mise en place de la collecte sélective des emballages et des papiers dite « Hors Foyers ».

Pour rappel, cet AMI s'inscrit dans le cadre de la loi AGECE (Anti-gaspillage et économie circulaire) et consiste **en la généralisation d'ici janvier 2025 de la collecte séparée dans l'espace public des déchets d'emballages.**

Pour ce projet, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) doit établir une convention avec la Communauté de Communes du Liancourtois afin d'établir les modalités technico-économiques de la mise en place des contenants de tri (**14 équipements retenus**) et permettre ainsi le reversement de l'aide CITEO perçue par le SMDO.

La convention précise :

- Les modalités de prise en charge des dépenses selon les critères CITEO ;
- Les dépenses éligibles ;
- Les équipements cibles ainsi que les prérequis permettant l'obtention de cette subvention ;
- Le budget maximum alloué à l'intercommunalité ;
- Les délais de réalisation du projet.

La Communauté de Communes du Liancourtois a répondu à deux autres appels à manifestation d'intérêt (AMI) dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour :

- AMI lancé par l'ADEME : pour la mise en place du tri des emballages ménagers dans l'espace public et dans les établissements recevant du public (gares, cinémas, salles de spectacles, ...)
- AMI lancé par CITEO : pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers.

Aussi, Monsieur le Président demande de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO pour la mise en place du tri hors foyers (Convention en annexe)
- l'autoriser à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.
- l'autoriser à signer les conventions et tous documents afférents aux autres appels à manifestation d'intérêt CITEO si la Communauté de communes était lauréate de ces derniers et notamment l'AMI lié à la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- approuve les termes de la convention relative au remboursement des dépenses de l'AMI CITEO pour la mise en place du tri hors foyers (Convention en annexe)
- autorise le président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.
- Autorise le président à signer les conventions et tous documents afférents aux autres appels à manifestation d'intérêt CITEO si la Communauté de communes était lauréate de ces derniers et notamment l'AMI lié à la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

\*\*\*\*\*

**DEL 13-12-2021/16 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE REEMPLOI D'OBJETS DEPOSES SUR LES DECHETTERIES DU SMDO - REMPLACE LA DELIBERATION DU 08/03/2021**

L'association Sud Oise Recyclerie (SOR) a été créée en 2010, par la Communauté de Communes du Liancourtois (CCLVD), la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) et la Communauté de Communes de Pierre Sud Oise (CCPSO).

Pour rappel, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) souhaitait encourager cette démarche en signant une convention avec la SOR qui fixerait les modalités de partenariat pour une reprise d'objets et matériaux sur les déchetteries des trois collectivités adhérentes.

Une convention de partenariat entre les 3 collectivités, le SMDO et la Recyclerie a été signée et approuvée en Conseil Communautaire du 08/03/2021.

Après une année de fonctionnement, la SOR et le SMDO ont choisi de simplifier la convention.

Aussi, Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver :

- la modification de la convention signée entre la Communauté de Communes du Liancourtois (CCLVD), la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) et la Communauté de Communes de Pierre Sud Oise (CCPSO), la SOR et le SMDO,
- la convention simplifiée signée entre la SOR et le SMDO.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** approuve :

- la modification de la convention signée entre la Communauté de Communes du Liancourtois (CCLVD), la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) et la Communauté de Communes de Pierre Sud Oise (CCPSO), la SOR et le SMDO,
- la convention simplifiée signée entre la SOR et le SMDO.

Ont voté **POUR (27)** : Messieurs Olivier FERREIRA, Bernard GOSSET, Claude PERSANT (pouvoir à Monsieur Olivier FERREIRA), Jean-François CROISILLE, Christophe DIETRICH, Eric CARPENTIER (pouvoir à Christophe DIETRICH), Gilbert DEGAUCHY, Roger MENN, Yves NEMBRINI, Sébastien RABINEAU, Michel DELAHOUCHE, Alain BOUCHER, Claude BOURGUIGNON, Dominique DELION, Patrick DAVENNE, Gérard LAFITTE, Philippe LEPORI, Mesdames Christiane SLIVINSKI, Virginie GARNIER, Marie Noëlle GOURBESVILLE (pouvoir à Monsieur Gilbert DEGAUCHY), Laëtitia COQUELLE, Valérie MENN (pouvoir à Roger MENN), Laëtitia ROULET (pouvoir à Yves NEMBRINI), Ophélie VAN ELSUWE, Véronique MARTEL, Martine DUBUISSON, Bernadette FROGER.

La séance est levée à 22h05

*Annexes consultables au siège de la collectivité*

Fait à Laigneville le 14 décembre 2021